

FLITSER PRO

80192851

1/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	FLITSER PRO
Code formulation	80192851
Numéro d'AMM	10706G/B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide Produit de protection des plantes (REACH PC27).
--------------------	--

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science SPRL Pegasuslaan 5, 1831 Diegem Belgique
Téléphone	+32(0)2 709 2075
Service responsable	Département QHSE Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SBM	+1 813-676-1669
Centre antipoisons Belgique	+32(0)70 245 245
Centre Antipoisons Luxembourg	(+352) 8002 5500

FLITSER PRO
80192851

2/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Irritation cutanée – Catégorie de danger 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire – Catégorie de danger 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique – Catégorie de danger 3.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Attention.

FLITSER PRO
80192851

3/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P261 Éviter de respirer les brouillards.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 +P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (Respecter une distance de 10 m par rapport aux étendues d'eau.). Ne pas traiter sur terrains revêtus non cultivables (comme le bitume, le béton, les pavés, graviers) reliés à un réseau d'égouttage (caniveaux, avaloirs) ou à proximité des points d'eau (rivière, ruisseau, fossé, mare, puits).
SPo Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

2.3 Autres dangers

PBT: Non applicable.
vPvB: Non applicable.

FLITSER PRO
80192851

4/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006.

Ingrédients	N° CAS / N° CE / N° Index	N° REACH / Enreg.	Classification	Danger Environnement	% (m/m)
			Règlement 1272/2008/CE		
Acide pélargonique	Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	Pas d'informations disponibles.	<9.4 %
Acide décanoïque	334-48-5 / 206-376-4 / Pas d'informations disponibles.	Pas d'informations disponibles.	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	Pas d'informations disponibles.	<9.4%

Autres informations

Pour le texte complet des phrases H mentionnées dans cette section, se référer à la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de symptômes.

Contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

FLITSER PRO
80192851

5/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

Contact avec la peau EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

Ingestion Si les symptômes continuent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'informations disponibles.

Traitement Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés Mousse résistant à l'alcool, poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens inappropriés Pas d'informations disponibles.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'informations disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

FLITSER PRO
80192851

6/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

**Informations
supplémentaires**

Pas d'informations disponibles.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions pour les
non-secouristes**

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante. Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Evacuer la zone dangereuse en respectant les procédures d'urgence.

**Précautions pour les
secouristes**

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Amener les personnes en sécurité et interdire l'accès aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la
protection de
l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes pour le
confinement**

Contenir le déversement.

Méthodes de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Autres conseils

Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres
rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7. Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8. Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FLITSER PRO
80192851

7/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Aucune mesure particulière n'est requise. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Mesures d'hygiène	Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer. Se laver les mains après manipulation du produit.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Ne conserver que dans l'emballage d'origine. Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés. Protéger contre le gel. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Ne pas stocker avec les aliments, les boissons et la nourriture pour animaux.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'informations disponibles.
---	---------------------------------

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange. Les composants cités en section 3 n'ont pas de valeurs limites d'exposition professionnelle françaises ou harmonisées.

Autres informations :

Pas d'autres informations.

FLITSER PRO
80192851

8/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Assurer une bonne ventilation. Les douches oculaires et les douches de sécurité doivent être à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire Pas de protection requise.

Protection des mains Gants résistants aux produits chimiques selon EN 374. Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux Lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps Vêtements de travail protecteurs.

Protections thermiques Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Pas d'informations disponibles.

FLITSER PRO
80192851

9/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Blanchâtre.
Odeur	Gras.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	4 à 20°C.
Point de fusion / point de congélation	Pas d'informations disponibles.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	Pas d'informations disponibles.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	0.9826 g/cm ³
Solubilité dans l'eau	Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Température de décomposition	Pas d'informations disponibles.

FLITSER PRO
80192851

10/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

Viscosité cinématique	0.897 mm ² /s
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	Pas d'informations disponibles.

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres informations disponibles.
----------------------------	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas d'informations disponibles.
--------------------------------	---------------------------------

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
---------------------------	---

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
---	------------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Pas d'informations disponibles.
----------------------------	---------------------------------

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Suppléments concentrés de minéraux (engrais), des acides et agents oxydants puissants.
-------------------------------	--

FLITSER PRO
80192851

11/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de
décomposition
dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Mélange : LD50 > 10 000 mg/Kg – Rat. Acide pélargonique : LD50 = 15 000 mg/Kg – Souris.
Toxicité aiguë par inhalation	Mélange : LC50 > 5.5 mg/L – Rat, 4h et LC50 = 35 mg/L – Poisson, 96h.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Mélange : LD50 > 2000 mg/Kg – Lapin.
Irritation / corrosion cutanée	Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation cutanée	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FLITSER PRO

80192851

12/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Peut irriter les voies respiratoires.

Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'informations disponibles.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	EC50 = 17.2 mg/L <i>Daphnia magna</i> Durée d'exposition : 48h Mélange étudié : Flitser Pro.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les oiseaux	Pas d'informations disponibles.

FLITSER PRO
80192851

13/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Biodégradable.

Koc Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB PBT : Non applicable.
vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'informations disponibles.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Eviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas jeter avec les déchets ménagers.

Produit Doit être acheminé vers une décharge autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.

Emballages contaminés Emballages gérés conformément aux prescriptions légales.

FLITSER PRO
80192851

14/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expéditions des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

FLITSER PRO

80192851

15/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Conformité aux annexes REACH

Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques. Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3.

Conformité à la réglementation CLP

Réglementation (CE) Nr 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2008 sur la Classification, l'Étiquetage et l'Emballage des substances et des mélanges.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter de respirer les brouillards.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280	Porter des gants de protection.

FLITSER PRO

80192851

16/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 +P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P403 + P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SP1	Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
SPe3	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée par rapport aux points d'eau (Respecter une distance de 10 m par rapport aux étendues d'eau.). Ne pas traiter sur terrains revêtus non cultivables (comme le bitume, le béton, les pavés, graviers) reliés à un réseau d'égouttage (caniveaux, avaloirs) ou à proximité des points d'eau (rivière, ruisseau, fossé, mare, puits).
SPo	Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Skin Irrit. 2	Irritation cutanée – Catégorie de danger 2.
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire – Catégorie de danger 2.
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles, Exposition unique – Catégorie de danger 3.
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique – Catégorie de danger 3.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë

FLITSER PRO

80192851

17/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

FLITSER PRO

80192851

18/18

Date de création : 05.03.2018

Date de révision :

Version : 1 / Belgique

S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Flitser Pro » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Note SBM Life Science : Cette FDS a été élaborée à partir de la FDS du fabricant du produit.

Objet de la révision :

Version initiale.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.